

Le Directeur Général

Direction Générale

CHU Amiens-Picardie
1 rond-point du Professeur Christian Cabrol
80054 Amiens cedex 1
Tél : 03 22 08 80 10
Mail : dg.secretariat@chu-amiens.fr

Astreintes de direction

DECISION N°2023-42

**LE DIRECTEUR GENERAL,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le Décret n°2005-921 du 02 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels des directions des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la direction commune constituée entre le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

DECIDE

Article 1^{er} - OBJET

La présente décision précise les modalités d'organisation des astreintes (« gardes ») de direction au sein de l'établissement.

Article 2 - ORGANISATION

Les astreintes de direction sont assurées selon deux niveaux, hiérarchisés comme suit :

- Les membres de l'équipe de direction du CHU Amiens-Picardie, hors Directeur Général et Directeur Général Adjoint, assurent l'astreinte de direction en première intention ;
- Pour toute situation d'urgence complexe ou d'importance particulière, et autant que nécessaire, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint sont joignables à tout moment par le professionnel de direction d'astreinte.

Article 3 - CALENDRIER

Les deux niveaux d'astreintes de direction sont prévus annuellement et fixées par un tableau communiqué mensuellement, tenu à disposition auprès de la Direction Générale.

Article 4 - EFFET ET PUBLICITE

La présente décision est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle fera par ailleurs l'objet d'un affichage sur le panneau prévu pour les annonces légales de l'établissement.

Elle sera portée à la connaissance des membres de l'équipe de direction.

Fait à Amiens, le 06 septembre 2023.



Le Directeur Général

Didier RENAUT